



Maison paroissiale – 2 place du Révérend Simond 74150 RUMILLY  
04 50 01 02 91 – [nd-de-laumone@diocese-annecy.fr](mailto:nd-de-laumone@diocese-annecy.fr)

### ***Demande de célébration de messe***

(à remettre au plus tard le jeudi 18 h avant la date de célébration souhaitée)

Vos coordonnées

Nom ..... Prénom .....

Tél..... Courriel .....

Noter ci-dessous les intentions de messe souhaitées :

Défunts .....

.....

.....

.....

Vivants .....

.....

Nombre de  messe(s)

Lieu .....

Dates : .....

.....

.....

Règlement par chèque « paroisse Notre Dame de l'Aumône » ou en espèces : .....x 18 € = .....

A retourner ou à déposer à la maison paroissiale (2 place du Révérend Simond à Rumilly) ou à déposer dans la corbeille de la quête

### **OFFRIR UNE MESSE**

**Vous pouvez offrir une messe pour des mariés, une naissance, un proche, un défunt, un malade, une action de grâce pour des noces d'or, d'argent... C'est peut-être pour vous une démarche familière... ou totalement inconnue ! Voici quelques explications.**

Toute messe est une action de grâce pour le sacrifice de Jésus qui réconcilie les hommes avec son Père. Une messe est donc toujours célébrée « pour tous ». Cependant, l'Eglise permet aux fidèles de s'associer plus étroitement à ce sacrifice en confiant au prêtre une intention particulière lors d'une célébration eucharistique.

#### **Comment faire dire une messe pour une intention particulière ?**

Il vous suffit de remplir le formulaire au dos et de le renvoyer à la paroisse ou de le déposer dans la quête ou dans la boîte aux lettres de la maison paroissiale.

Le montant de l'offrande est proposé par l'Assemblée des Evêques. Vous pouvez donner plus. Le droit du pauvre reste sauf. Le fidèle se montre solidaire de la vie de l'Eglise par son offrande.

En aucun cas la grâce reçue ne dépendra de la somme !

Pour une messe, l'offrande s'élève actuellement à 18 €.